



Triathlon XS

Distances : Natation 400 m - Vélo 12 km - CAP 2,5 km

Retrait dossards : 11h00-12h30

Ouverture parc 13h00

Briefing 13h40 (aire de départ)

Ouverture zone d'échauffement 13h50

Départ 14h00

Arrivée premier concurrent 14h30

Fermeture parc 15h00

Podium 15h30

Triathlon S

Distances : Natation 750 m - Vélo 24 km - CAP 4,9 km

Retrait dossards : 12h00-14h30

Ouverture parc : 15h00

Briefing 15h35 (aire de départ)

Ouverture zone d'échauffement 15h50

Départ 16h00

Départ relais 16h00

Arrivée premier concurrent 17h00

Fermeture parc 17h30

Podium 17h30

Triathlon M

Distances : Natation : 1500 m - Vélo 48 km - CAP 9,8 km

Retrait dossards 07h00-08h30

Ouverture parc 07h30

Briefing 08h40 (aire de départ)

Ouverture zone d'échauffement 08h50

Départ 09h00

Départ relais 09h00

Arrivée premier concurrent 11h10

Fermeture parc 12h00

Podium 13h30



Programme 06 octobre 2024

8^{ème} TRIATHLON du GRAND MEAULNES



Classements

Pour chaque distance, un classement scratch (toutes catégories) sera mis à disposition.

Pour les catégories homme et femme de chaque course, des récompenses aux 3 premiers seront offertes.

Un challenge femme du plus grand nombre de participantes féminines du même club sur le cumul des courses individuelles des distances S, M et du nombre d'équipes féminines des relais est mis en place à depuis l'édition 2021.

Un challenge homme du plus grand nombre de participants masculins du même club sur le cumul des courses individuelles des distances S, M et du nombre d'équipes masculines des relais est mis en place depuis l'édition 2021.



Article 1

La compétition est soumise aux Règlements de la Fédération Française de Triathlon, disponibles sur le site internet de la compétition, ou sur site auprès de l'organisateur, à savoir le BOURGES TRIATHLON, Maison des Associations, 28, rue Gambon 18000 BOURGES. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter.

Article 2

La partie aquatique : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24°C. **Le port du bonnet de bain est obligatoire.** Il ne sera pas fourni par l'organisateur.

La partie cycliste : Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route ; ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, sur la totalité du parcours. Le port du casque est obligatoire. Le dossard doit être porté derrière avec 3 points d'accroche.

Un temps limite sera appliqué à la fin du vélo sur le Triathlon distance XS. Le temps maxi natation + vélo est de 1h00.

Un temps limite sera appliqué à la fin du vélo sur le Triathlon distance S. Le temps maxi natation + vélo est de 1h30.

Un temps limite sera appliqué à la fin du vélo sur le Triathlon distance M. Le temps maxi natation + vélo est de 3h00.

Horaires de départ :

- Triathlon distance M individuel et relais : départs simultanés à 9h
- Triathlon distance XS : départ à 14h
- Triathlon distance S individuel et relais : départs simultanés : 16h

DRAFTING INTERDIT.

La partie pédestre : le dossard fourni par l'organisateur doit être porté devant avec 3 points d'accroche avec obligation aux concurrents de le porter sur la partie vélo et la course à pied. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout ou en partie (promotion de partenaire). Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule quel qu'il soit ne faisant pas partie de l'organisation.

Sur le Triathlon distance XS, les concurrents seront mis hors course après 1h30 de course.

Sur le Triathlon distance S, les concurrents seront mis hors course après 2h30 de course.

Sur le Triathlon distance M, les concurrents seront mis hors course après 4h15 de course.

Les concurrents ont l'obligation de participer à toutes réunions/briefings relatifs à la compétition.

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition (quelle qu'elle soit) pouvant porter atteinte à la sécurité des concurrents est tenu d'en informer l'organisateur dans les plus brefs délais.

Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui seraient données par l'organisation.

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTri.

Article 3

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. A défaut, aucune récompense ne pourra être ultérieurement réclamée par un concurrent absent.

Un lot sera offert aux 500 premiers inscrits toutes courses confondues.

Article 4

L'Organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident / blessure / dommage corporel / incapacité / décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens / matériels / équipements personnels d'un concurrent. Il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 5

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Article 6

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

Article 7

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FF Triathlon suivant son règlement ou à défaut, à la Chambre Arbitrale du Sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif français, et définitivement tranché suivant son règlement.

Les Conditions Générales

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Pour toute annulation du concurrent, quelle qu'en soit la cause, les conditions de remboursement sont les suivantes : 50 % de la somme versée seront retenus pour toute demande de remboursement 7 jours avant l'épreuve. Au-delà, aucun remboursement ne pourra être effectué

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur : <https://chronopro.net> jusqu'au 03/10/24.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course sous réserve de places disponibles et de présentation de la licence et/ou pass compétition.

Tous les non licenciés FFTRI et les licenciés FFTRI loisirs sont dans l'obligation de prendre un PASS COMPÉTITION sur le site FFTRI à leurs frais.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au Règlement de la compétition. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit Règlement.

Le droit à l'image

Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur sera en droit de procéder à

l'enregistrement et/ou la captation/fixation des images fixes et animées de l'Événement, (comprenant son nom et prénom, ses propos et sa représentation), apparaissant sur les divers équipements, (ci-après "les films et les clichés"). Le participant déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'organisateur ou tout tiers autorisé des films et des clichés et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits pour les stricts besoins suivants, sans limitation de durée :

1) La diffusion de l'Événement (à savoir toute diffusion en intégralité ou par extraits, en direct ou en différé, auprès de tout média et par voie de toute plateforme connue ou créée dans l'avenir, radiodiffusion, télédiffusion, toute communication ou distribution mobile, en ligne, numérique, en circuits fermés ou dans les lieux publics, toutes diffusions en avion ou en mer, Internet, vidéo, DVD) ;

2) L'exploitation par tout partenaire/sponsor/fournisseur de l'Événement pour leurs opérations/campagne de communication institutionnelle (à l'exclusion de toute utilisation pour une campagne publicitaire) ;

3) La promotion des éditions futures de l'Événement ou de tout événement et opération associés ;

4) La promotion institutionnelle ou commerciale du Bourges Triathlon.

SECURITE - Moyens mis en place :

Arbitres FFTRI,

Port du casque vélo obligatoire,

Vérification du matériel à l'entrée de l'aire de transition (parc vélos),

Dossards, collants de tiges de selles pour vélos obligatoires,

Port du bonnet de bain obligatoire (non fourni par l'organisation),

Secouristes sur embarcation pendant la natation (**BNSSA**),

Poste de secours sur aire d'arrivée

Circuit vélo sécurisé avec motos dont moto d'ouverture et de fermeture (**Moto sécurité 18**) et jalonneurs,

Circuit pédestre avec VTT d'ouverture et fermeture et jalonneurs.

Ravitaillement :

Il n'y aura pas de ravitaillement sur les parties natation et vélo.

Un point d'eau sera disponible sur la boucle de course à pied (à la fin du premier tour).

Un ravitaillement solide et liquide sera disponible à l'arrivée.

Inscriptions :

Coût inscription hors pass compétition et hors frais de gestion		
	jusqu'au 03/10/2024	Sur place
XS individuel	16€	21€
S Individuel	24 €	34 €
S Relais	36 €	46 €
M individuel	40 €	55 €
M Relais	55 €	70 €

Le comité d'organisation.